

Des cultivateurs et des producteurs laitiers veulent que le ministre donne des ordres bien précis à son ministère afin que ces versements soient faits le plus tôt possible, car ils ont besoin de cet argent.

Dans son communiqué, l'honorable ministre a dit que les premiers paiements seraient faits au cours de l'année de production laitière et commenceraient dans deux mois ou plus, ce qui signifie que les producteurs laitiers recevront cet argent au mois d'août ou même seulement en septembre.

C'est pourquoi je demande à l'honorable ministre, au nom des producteurs laitiers, de bien vouloir faire en sorte que ces paiements ne soient pas retardés, car les cultivateurs ont besoin de cet argent.

Il y a autre chose que les producteurs de lait désiraient connaître depuis déjà plusieurs semaines: Sur quelles normes va s'appuyer l'Office de stabilisation des prix pour établir la moyenne nationale pour l'année de production laitière 1965-1966?

A ce sujet, l'honorable ministre disait, le 1^{er} juin:

(Traduction)

L'Office de stabilisation des prix agricoles inscrira sur un registre tous les mois la somme totale que les cultivateurs reçoivent pour le lait livré à environ 300 usines de transformation dans tout le Canada.

Le secrétaire parlementaire m'a dit qu'il y en avait 900 au Canada. Les producteurs veulent savoir quelles usines le gouvernement choisira, dans quelles régions du Canada elles se trouveront. S'il ne retient qu'un tiers des usines, les producteurs veulent savoir exactement si ce tiers comprendra uniquement les grosses usines ou celles qui versent le plus d'argent aux cultivateurs.

(Français)

Donc, si le gouvernement décide, par exemple, d'exclure toutes les usines de transformation qui reçoivent de la crème pour établir la moyenne nationale, cette moyenne sera plus élevée, et ainsi les montants de compensation et les paiements d'appoint versés après l'année de production laitière seront inférieurs.

Ce que je demande à l'honorable secrétaire parlementaire (M. Beer), c'est de nous procurer la liste des 900 établissements ou usines de transformation à travers le Canada, y compris les 300 dont le ministère ou le comité de stabilisation des prix a l'intention de se servir pour établir la moyenne nationale.

Une autre question qui relève également de ce communiqué émis par l'honorable ministre est la suivante:

(Traduction)

Ainsi la moyenne nationale du prix à la fabrique tiendra compte automatiquement de la situation [M. Vincent.]

géographique, des produits transformés, des primes pour les gros réservoirs et la qualité, des gratifications d'hiver, des subventions au transport et ainsi de suite.

M. l'Orateur suppléant (M. Batten): A l'ordre. Je dois avertir l'honorable député que son temps de parole est expiré.

M. B. S. Beer (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Je remercie le député d'avoir signalé cette importante question à la Chambre. J'aimerais traiter de trois principaux aspects de la politique instituée par le gouvernement actuel: d'abord, le but, ensuite, la façon dont elle sera réalisée et, enfin, le résultat.

La politique a pour but d'établir un prix moyen de \$3.50 pour le lait produit au Canada. Cela s'accomplira grâce à un paiement supplémentaire de 25c. sur les premières 48,000 livres produites, de 20c. sur les 48,000 livres suivantes et de 10c. sur chaque tranche de 100 livres excédant 96,000 livres. Ce paiement supplémentaire s'établira en moyenne à environ 20c. les cent livres d'un bout à l'autre du pays. En outre, un paiement d'appoint se fondera sur la production de 1964 afin d'établir à la fabrique un prix d'environ \$3.30 pour le lait transformé. Un prix de \$3.30, plus les paiements supplémentaires, permettront d'établir à \$3.50 le prix du lait transformé au Canada.

Les honorables députés seront peut-être intéressés d'apprendre qu'en 1964 le prix national moyen s'élevait à \$3.06. On propose cette année une majoration de 44c. les cent livres. Le prix moyen pour les cinq ans entre 1958 et 1963 a été de \$2.89 et le prix que les cultivateurs recevront en 1965 sera de 61c. les cent livres de plus que cette moyenne quinquennale.

Je crois que ces explications suffisent pour la politique d'ensemble. Je voudrais répondre à certaines questions que l'honorable député a posées. Il a demandé si tous les producteurs recevront \$3.50. La réponse est non, bien entendu, car il s'agit de moyennes nationales et certains producteurs recevront un prix sans doute légèrement supérieur, tandis que d'autres recevront un prix légèrement inférieur à \$3.50.

● (10.10 p.m.)

La deuxième question demandait que l'on verse au plus tôt des paiements supplémentaires. Le gouvernement espère pouvoir le faire et c'est l'une des principales raisons pour lesquelles on se sert des chiffres de production de 1964, pour calculer rapidement le versement supplémentaire et le mettre à la disposition des cultivateurs. La question suivante portait sur les 300 usines de transfor-